

Je prétends que lorsque nous disons que le rapport soit approuvé, nous entendons également l'approbation générale de tout ce qui s'est passé au comité et que reflète le rapport, et je ne saurais souscrire à pareille proposition. J'ai fait partie du comité et je considère comme un grand honneur d'avoir été ainsi choisi.

J'ai déclaré que je ne pouvais accepter la motion ou le rapport de ce comité et je tiens à dire que j'ai adopté cette attitude en partie à cause de la décision qui y est contenue de ne pas tenir de plébiscite. Ceci dit, je me propose de justifier, dans la mesure du possible, les raisons de mon attitude.

Je voudrais faire deux remarques au sujet de l'attitude adoptée par les membres du comité. Je suis d'avis que la plupart des membres ont assisté aux séances du comité avec le désir d'en arriver à une décision qui serait dans l'intérêt du Canada, mais la plupart d'entre eux ont aussi fait preuve, à ces séances, comme le démontre le rapport du comité, de certaines opinions qui devaient aboutir inévitablement à la conclusion suivante, savoir que le plus grand compromis à faire consistait à substituer une feuille d'érable au modèle trifolié proposé par le gouvernement. C'était là le compromis auquel songeaient la plupart des membres du comité. Ce compromis, consistant simplement à remplacer les trois feuilles d'érable par une seule, n'était pas alors et n'est pas encore aujourd'hui satisfaisant, à mes yeux.

La plus importante caractéristique d'un drapeau, c'est ce qu'il représente et ce qu'il symbolise. Si vous laissez de côté cette caractéristique, ou si le pays la rejette, il faut tout rejeter et recommencer l'examen. A mon sens, ce comité passera à l'histoire pour les choses qu'il aura éliminées du modèle proposé et pour celles qu'il y aura incorporées.

Monsieur l'Orateur, avant d'examiner en détail le rapport du comité, j'aimerais en rappeler le mandat. Il est très important et, comme il est bref, j'aimerais le lire. Il se trouve à la page 682 des *Procès-verbaux* du 10 septembre 1964:

Sur motion de M. Favreau, appuyé par M. Churchill, il est résolu qu'un comité spécial de cette Chambre...

**M. Lloyd:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je attirer votre attention à la page 451 de la pratique parlementaire de May, 16<sup>e</sup> édition, et vous citer le premier paragraphe:

[L'hon. M. Flemming.]

Un député, parlant au sujet d'une question, ne peut introduire un sujet ne relevant pas de cette question, faire allusion aux débats de la même session sur toute question ou bill qui n'est pas maintenant en délibération...

J'aimerais maintenant vous citer le premier paragraphe sous la rubrique «pertinence du débat», qu'on peut trouver dans la même édition de May et à la même page:

Le débat ne peut s'écarte de la question à l'étude et aborder des questions déjà tranchées au cours de la session en cours...

Et voici le passage important:

...ou anticiper sur une question dont l'étude a été décidée par la Chambre ou à l'égard de laquelle avis a été donné.

Nous aimerions entendre ceux qui sont en faveur d'un plébiscite, et j'estime qu'ils devraient prendre la parole à cet égard et traiter de la question qui devrait être posée au public sous forme de plébiscite, et des raisons pour lesquelles un tel plébiscite s'impose. Si nous ne procéderons pas de cette façon, monsieur l'Orateur, une bonne part des délibérations actuelles seront répétées lorsque nous étudierons la motion principale. Il y aura, de fait, beaucoup de répétition et il me semble que vous devriez, monsieur l'Orateur, prendre connaissance de ces facteurs si nous voulons maintenir un semblant d'ordre et de pertinence à la Chambre.

**L'hon. M. Churchill:** L'honorable député participera-t-il?

**M. Smallwood:** Les gens d'Halifax apprécieraient votre contribution au sujet du Red Ensign.

**M. Lloyd:** Monsieur l'Orateur, j'ai le droit de vous adresser la parole et c'est pourquoi j'ai parlé de cette question.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député d'Halifax a soulevé une objection qui est évidemment motivée. L'honorable représentant de Victoria-Carleton sait que plus tôt, cet après-midi, au cours du présent débat, la présidence a appelé l'attention des députés sur une remarque de l'Orateur qui a aujourd'hui émis l'avis qu'on devrait peut-être respecter plus rigoureusement qu'on ne l'a fait antérieurement, au cours du présent débat, l'article du Règlement qui porte sur la pertinence des observations. Je demanderais à l'honorable député de s'en souvenir.

**L'hon. M. Flemming:** Au début de mes remarques, monsieur l'Orateur, j'allais appuyer mon argumentation sur le principe dont s'inspire la motion, en la reliant ensuite à la question relative au plébiscite. Vous ne désirerez sûrement pas me priver du privilège d'agir ainsi. Comme je ne m'attends à